



Paris, le 5 juin 2008 - n° 163/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 27 mars 2008

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. BOMPARD Jean-Pierre
M. COTIS Jean-Philippe
M. CORDIER Jean
M. DESCOLONGES Pierre-Marie
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL NOUTY Charles
M. MARESCHAL Patrick
M. MOISAN François
M. PAILLARD Francis
M. PASSET Olivier
M. RENARD Yvonick
M. ROBIN Benoît
M. SAINT-SAUVEUR Hervé

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
CFDT
Directeur général de l'Insee
Banque de France
CESR Ile-de-France
Président du Bureau, Vice-président du Cnis
CGT
CGPME
Conseiller général de Loire-Atlantique
ADEME
APCM
Centre d'Analyse Stratégique
MEDEF
CGT-FO
ACFCI

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre
M. BÉGUIN Jean-Marc
M. COIFFARD Jean
M. CUNEO Philippe
Mme DUSSERT Françoise
M. GUIBERT Bernard
M. HELLER Jean-Luc
M. LE GLEAU Jean-Pierre
M. LOLLIVIER Stéfan
M. MOREL Bernard

Insee DDAR
Insee DSE
Insee
Secrétaire général du Cnis
Secrétaire générale adjointe du Cnis
Insee
CNERP
Insee DCSRI
Insee DSDS
Insee

Excusés :

M.	GARAGNON Jacques	Insee, Président du Comité du label
M.	LAROSE André	CFTC
M.	VINCENT François	CFE-CGC

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présentation des nouveaux membres du bureau et élection du vice-président. (Yvonick Renard)..... 2
2. Nomination des présidents des comités du Cnis. (Philippe Cuneo) 5
3. Points d'actualité. (Jean-Philippe Cotis)..... 5
4. Présentation des mandats des groupes de travail : 12
 - Les groupes financiers (Jean Cordier)
 - Le comité du secret pour les groupes (Jean-Marc Béguin)
 - Les statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire (Bernard Morel)
5. Préparation du moyen terme 2009-2013 : 15
 - Organisation générale (Françoise Dussert)
 - Bilan de la première Rencontre à Nantes le 24 janvier « *Connaître pour agir : quelles statistiques pour piloter les politiques de solidarité ?* » (Patrick Mareschal)
 - Bilan de la deuxième Rencontre Monnaie Finances du 21 mars « *Quelles perspectives à moyen terme pour les statistiques monétaires et financières ?* » (Jean Cordier)
 - Proposition de deux nouvelles Rencontres (Philippe Cuneo)
6. Points divers 18

I. Présentation des nouveaux membres du bureau et élection du vice-président. (Yvonick Renard)

Yvonick Renard, doyen du bureau, ouvre la séance pour cette réunion de rentrée. Le Cnis vient de procéder, conformément aux textes qui le régissent, au renouvellement des membres de son assemblée plénière et de son bureau. L'assemblée plénière renouvelée compte 107 membres, dont 37 nouvelles personnes, et 58 suppléants, dont 28 nouveaux. Selon l'article 6 du décret d'avril 2005, le bureau du Cnis est composé de 17 membres représentant les différents collèges. Ils sont désignés par leurs organismes selon les clefs de la représentativité sociétale définie dans le décret d'avril 2005. Yvonick Renard indique que le monde agricole a désigné Guy Vasseur, de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), que les collectivités locales ont choisi Patrick Mareschal, président du Conseil Général de Loire Atlantique et que le dernier collège a élu François Moisan et Jean-Pierre Duport. Il accueille François Moisan et Patrick Mareschal nouveaux membres de ce bureau.

François Moisan se dit très honoré de rejoindre le bureau du Cnis. Ingénieur SUPELEC de formation et docteur en économie, il a passé l'essentiel de sa carrière au sein de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Il est aujourd'hui Directeur exécutif de la stratégie et de la recherche ; il a en charge tout ce qui concerne la recherche sur les aspects environnementaux tels que les changements climatiques, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, les déchets, la pollution de l'air, etc., mais aussi toute la réflexion économique. Il s'est par ailleurs impliqué dans la

définition de l'enquête sur la connaissance des consommations d'énergie destinée à informer les pouvoirs publics sur les instruments à leur disposition dans le domaine de l'environnement.

Patrick Mareschal est Président du Conseil Général de Loire-Atlantique et représente l'assemblée des départements de France.

Yvonick Renard rappelle que, selon les textes, le bureau doit élire son vice-président. Avant de procéder à cette élection, il souhaite rappeler les questions qui se posent actuellement au Cnis :

Le Cnis doit aujourd'hui faire face à un certain nombre de problèmes, dont celui de la **gouvernance**. Sur le plan communautaire, le Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES) est scindé en deux organes à la composition restreinte : un comité consultatif de 24 membres pour l'expression des besoins et un conseil consultatif de 7 membres pour le contrôle a posteriori. Cette division illustre, selon Yvonick Renard, une optique assez fédérale. Sur le plan régional, le bon démarrage des Comités régionaux pour l'information économique et sociale (CRIES) n'a pas été confirmé dans le temps. Avec la décentralisation, Yvonick Renard se demande s'il ne faudrait pas les relancer. Sur le plan national, enfin, le Parlement interfère de plus en plus avec les missions du Cnis, s'emparant, par exemple, des problématiques du pouvoir d'achat, de l'inflation, du chômage et lançant des missions sur le PIB vert.

Yvonick Renard rappelle que le débat sur la **Haute autorité statistique** ne fait que commencer et que le remembrement des formations du Cnis sera sans doute très prochainement à l'ordre du jour. Les inter-formations sont un réel succès, et l'arrivée de François Moisan au bureau du Cnis pourrait ouvrir la voie à la mise en place d'une inter-formation environnementale. Une formation centrée sur la comptabilité nationale pourrait être également envisagée. Le redécoupage des ministères et des services statistiques ministériels en cours impliquera probablement un remembrement des formations du Cnis.

Yvonick Renard regrette que **les travaux débutés** lors de la précédente mandature n'aient pas tous été achevés : le groupe présidé par Jean-Louis Mucchielli n'a ainsi réalisé que la moitié de son travail sur les investissements directs à l'étranger et les statistiques sur les filiales (FATS). On ne sait pas bien mesurer ce qui sort. Yvonick Renard salue le Président Salustro pour le travail accompli sur les groupes. Des compléments devront être apportés sur les institutions financières et la question du secret pour les groupes.

Yvonick Renard déplore une dégradation de la qualité dans plusieurs domaines, tels que l'IPI, le logement, le suivi des marchés ou l'offre de statistiques comparatives pour un bon *benchmarking* européen.

Il estime enfin que le Cnis est une belle réussite en matière de dialogue.

Si **le moyen terme européen** est largement défini, la France a pris un peu en retard. Yvonick Renard estime qu'une préparation encore plus collective et une concertation encore plus coopérative seront encore nécessaires. Des rencontres sont donc possibles, pour mettre en place un système statistique encore plus productif, à l'écoute des besoins des partenaires sociaux et des entreprises. Le Cnis doit relever un certain nombre de défis nationaux, dont le premier est de **concilier diversité et compétitivité**.

Yvonick Renard souhaite donc bon courage aux candidats à la présidence de ces travaux.

Élection du président du bureau :

Philippe Cuneo indique que le secrétariat général du Cnis a reçu une seule candidature à la vice-présidence du bureau du Cnis, celle de Jean-Pierre Duport.

Il est procédé à un vote à bulletin secret. Jean Pierre Duport a le pouvoir que lui a confié François Vincent (CGC).

Jean-Pierre Duport est élu vice-président du CNIS par 13 votes favorables et un vote blanc.

Yvonick Renard rappelle que le Cnis est l'héritier d'une vieille tradition. Une grande réflexion au Ministère de l'Économie, en 1884, avait en effet conduit à la mise en place dès 1885 d'un Conseil supérieur de la statistique, lointain ancêtre du Cnis.

Jean Pierre Duport remercie les membres du bureau pour la confiance qu'ils lui accordent depuis cinq ans et rappelle le plaisir qu'il trouve à travailler avec eux. Il dit partager la totalité des positions avancées par Yvonick Renard. Le Cnis a une mission importante à remplir. Pour lui, la statistique est au fondement de la démocratie car elle permet d'accéder à une connaissance réelle de la situation d'une nation. Il rappelle le rôle essentiel et le devoir de vigilance du Cnis, exercés à travers ses différentes instances. **Le Cnis est le garant historique du bon fonctionnement du système.**

La prochaine année de travail s'annonce chargée. M. le Président se réjouit notamment de la présence nouvelle, parmi les membres du bureau du Cnis, d'un représentant des collectivités territoriales. La participation des organisations syndicales, patronales, professionnelles et institutionnelles membres du Cnis est également très importante à ses yeux, mais il estime qu'un manque a ainsi été comblé dans la composition du bureau du Cnis. M. le Président est heureux de saluer l'élection de Patrick Mareschal, avec qui il a eu l'occasion de collaborer pour l'organisation de la Rencontre de Nantes, laquelle a rencontré en janvier un grand succès. M. le Président rappelle qu'il est essentiel que **le Cnis se rapproche autant que possible du terrain.**

M. le Président souligne que cette nouvelle année de travail sera consacrée à l'élaboration du programme à moyen terme 2009-2013 et sera l'occasion de revenir sur un certain nombre de questions fondamentales, notamment en termes de gouvernance. La question de l'organisation de l'ensemble du système des formations du Cnis se reposera certainement, comme l'a indiqué Yvonick Renard. Un certain nombre d'évolutions seront nécessaires, notamment sur tout ce qui est relatif au développement durable ou aux activités productives. Le précédent bureau du Cnis a initié un certain nombre d'évolutions et Bernard Brunhes, dans son rapport, a fourni plusieurs pistes de réflexion supplémentaires. **Le programme à moyen terme devra indéniablement se traduire par un certain nombre de redéploiement.**

Le fonctionnement des formations devra également être réétudié. M. le Président se déclare choqué par le fait que des participants des formations du Cnis aient été mis en cause personnellement sur la place publique sur des dossiers sensibles comme celui de l'enquête « trajectoires et origines ». Il conviendra donc de définir un mode de fonctionnement permettant de faire respecter pendant le déroulement des formations du Cnis la liberté de parole des participants.

En termes de gouvernance, sur un certain nombre de sujets, les dossiers récents ont bien montré la nécessité **d'une instance d'appel** à laquelle il faudra réfléchir. Le Président entend continuer à travailler avec le bureau, mais aussi, périodiquement, avec les Présidents de formation. Il importe en effet, selon lui, de renforcer les liens et la communication entre les instances car c'est dans les formations que se bâtit l'action.

Il rappelle que le Cnis est soumis à des exigences européennes et aux suites de l'évaluation par les pairs. Le bureau du Cnis aura prochainement l'occasion de débattre sur les projets en cours. Jean Pierre Duport insiste sur la nécessité de **renforcer le rôle du Cnis et de veiller à l'indépendance de l'appareil statistique.** La position du Cnis n'a pas été entendue sur la réorganisation des instances européennes. Il faudra voir cependant comment les deux structures qui remplacent le précédent comité pourront se mettre en œuvre.

M. le Président se déclare à nouveau heureux de pouvoir continuer de travailler avec le bureau du Cnis, le secrétariat général du Cnis, Philippe Cuneo, Françoise Dussert, l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs, les équipes de l'Insee et son Directeur général, Jean-Philippe Cotis.

Il informe enfin le bureau qu'il s'est permis d'adresser un courrier au Directeur général du Centre d'Analyse Stratégique (CAS), dont il reçoit régulièrement la lettre d'information. En effet, dans sa lettre d'information de janvier 2008 sur le délicat sujet de l'emploi, le CAS, pourtant représenté au bureau du Cnis, n'a absolument pas évoqué les travaux du groupe de travail du Cnis. René Sève a répondu à ce courrier en regrettant qu'il n'ait pas été fait mention de ces travaux et en assurant M. le Président qu'il veillerait, à l'avenir, à ce que ce type d'omission ne se reproduise pas. M. le Président estime qu'il importe de défendre les travaux et la position du Cnis et ajoute que des mentions dans ce type

de lettre d'information permettent de faire connaître le Cnis. **Il en profite pour signaler que la communication du Cnis devra être développée à l'occasion de ce moyen terme.**

Le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2007 n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire, il est adopté en l'état.

II. Nomination des présidents des comités du Cnis. (Philippe Cuneo)

Jean-Pierre Le Gléau rappelle que l'article 5 du décret du 7 avril 2005 définit les cinq comités composant le Cnis avec le bureau et l'assemblée plénière. Les Présidents de ces comités sont nommés de façons très différentes :

*« **Le comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires** est présidé par le ministre chargé de l'économie ou son représentant. »* Ce comité est actuellement présidé par Jacques Garagnon.

*« **Le comité du label des enquêtes statistiques** est présidé par un inspecteur général de l'Insee, désigné pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, par le ministre chargé de l'économie, sur proposition du bureau du Cnis. »*

La nomination du dernier Président datant du 27 avril 2005, le bureau du Cnis devra soumettre une nouvelle proposition pour désigner un nouveau Président pour ce comité.

La commission nationale des nomenclatures économiques et sociales est constituée de trois formations, dont une seule, traitant des nomenclatures relatives aux variables économiques, a eu l'occasion de fonctionner.

« Chacune de ces formations est présidée par le Directeur général de l'Insee ou son représentant. » Philippe Cuneo préside actuellement la formation traitant des nomenclatures relatives aux variables économiques.

*« Le président de **la commission nationale d'évaluation du recensement de la population** est nommé par le ministre chargé de l'économie. ».* Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire, assume actuellement cette fonction.

*« **Le comité du secret statistique** est présidé par un membre du Conseil d'Etat désigné par le vice-président du Conseil d'Etat. »*

Gilles Arnault de la Ménardière est aujourd'hui en charge de cette fonction.

Jean-Pierre Le Gléau informe les participants que le bureau du Cnis doit proposer au ministère un nouveau Président pour le Comité du label des enquêtes statistiques. Philippe Cuneo propose de maintenir Jacques Garagnon dans ses fonctions, tout en précisant qu'il partira en retraite dans le courant de l'année 2009.

Charles El Nouty indique que le travail de Jacques Garagnon est très apprécié et qu'il approuverait ce renouvellement. Il souligne néanmoins l'importance de préparer dès à présent sa succession.

Le bureau du Cnis décide de proposer au ministre chargé de l'économie de renouveler Jacques Garagnon dans ses fonctions de Président du comité du label des enquêtes statistiques.

III. Points d'actualité. (Jean-Philippe Cotis)

La gouvernance du système statistique

Jean-Philippe Cotis indique que, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le gouvernement a choisi de maintenir l'Insee comme direction générale au sein du Ministère de l'économie, contrairement au souhait émis par la commission Attali de le transformer en agence. L'option retenue était massivement souhaitée par l'ensemble des personnels de l'Insee.

Le gouvernement a, par ailleurs, retenu le principe d'une institution dédiée à la protection de l'indépendance de la fonction statistique. Cette Haute autorité aurait pour vocation de donner des avertissements en cas de manquements à l'indépendance des autorités chargées d'une mission de statistique publique et serait chargée plus généralement de s'assurer du bon respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. L'articulation entre cette Haute autorité et le Cnis reste à préciser. Le Cnis a un rôle de pilotage *ex ante* : il oriente et agréé les projets statistiques. La Haute autorité a un rôle qui se situe plutôt *ex post*, se chargeant de vérifier la bonne exécution du programme statistique et de veiller à la préservation de l'indépendance professionnelle des autorités statistiques au moment de sa mise en œuvre. Jean-Philippe Cotis indique qu'un schéma dans lequel les rôles de ces deux instances seraient complémentaires est en cours d'élaboration. Il est très important, dans l'esprit de tous et en particulier de l'Insee, de préserver une institution comme le Cnis, en particulier son bureau et ses formations. L'idée est de trouver une articulation convenable entre les deux institutions afin que cette Haute autorité apporte un supplément et ne vienne pas se substituer au Cnis dans ses attributions actuelles. La phase de réflexion n'est pour l'heure pas encore aboutie. Les grandes lignes de la mise en place de cette Haute autorité feront ensuite l'objet d'un article de loi puis de décrets.

Projet de loi sur les archives nationales

Jean-Philippe Cotis indique que le gouvernement a présenté un projet de loi sur les Archives ayant, pour la statistique publique, des implications sur la durée du secret pour les données recueillies par voie d'enquête, notamment le recensement. Ce projet de loi prévoyait la réduction de la durée de non communicabilité des données individuelles relatives à la vie privée de 100 à 50 ans. Par ce texte, le gouvernement voulait ouvrir au maximum l'accès aux archives publiques. Un amendement sénatorial a repoussé cette durée du secret de 50 à 75 ans (et même à 100 ans pour les renseignements individuels tirés du recensement). Dans un contexte où l'espérance de vie s'allonge, il souhaitait en effet protéger les personnes interrogées sur les conséquences d'un dévoilement des informations les concernant de leur vivant. Le débat sur la durée optimale de non communicabilité des archives se prolongera encore à l'Assemblée Nationale.

Jean-Philippe Cotis évoque par ailleurs un amendement sénatorial, préparé avec la collaboration de l'Insee, devant permettre l'accès sécurisé des chercheurs aux données individuelles sur les ménages. En effet, s'il est, à l'heure actuelle, possible pour les chercheurs de se procurer des données individuelles concernant les entreprises, après avis du comité du secret statistique, la protection de la confidentialité est encore très stricte pour les celles qui concernent les ménages. Cet amendement permettrait d'élargir les compétences du comité du secret statistique aux données individuelles recueillies par voie d'enquête et relatives à la vie privée, et, en facilitant l'accès des chercheurs aux données personnelles, de contribuer à résorber le retard très important de la France en économie empirique.

Le projet de loi relatif à la statistique européenne

Jean-Philippe Cotis évoque les difficultés qui entourent la réforme du Comité du Programme Statistique (CPS). Ce comité a aujourd'hui une fonction comitologique, c'est-à-dire d'adoption des règles d'application de certains règlements européens et une fonction consultative d'orientation et de coordination des activités statistiques auprès de la Commission européenne. Le projet de réforme impulsé par la Commission vise pour l'instant à scinder cette instance en deux comités distincts. Cette division pose problème aux statisticiens, qui étaient très heureux de ce comité unifié et s'inquiètent de la possibilité que le comité comitologique ne compte pas que des statisticiens. Ceux-ci craignent par ailleurs que la statistique européenne soit définie de façon trop englobante et que toute statistique nationale qui contribue à la fabrication d'un agrégat européen soit considérée comme une statistique européenne. Les statisticiens nationaux préféreraient continuer à décider eux-mêmes de la nature des données statistiques qu'ils utilisent et diffusent.

La Commission Stiglitz

Jean-Philippe Cotis indique que la Commission Stiglitz, créée à la demande du Président de la République, a vocation à orienter l'évolution des statistiques pour leur permettre de mieux capter les différentes dimensions du bien-être en adoptant une approche consistant à définir des concepts

prenant en compte la situation économique et sociale « au-delà du PIB ». La présidence de ce comité a été confiée au Professeur Stiglitz, conseillé par Amartya Sen, également prix Nobel d'économie et professeur de philosophie morale. Ce groupe compte beaucoup de participants français, dont Jean-Paul Fitoussi, Marc Fleurbaey, Jean Gadrey, François Bourguignon, le Directeur général de l'Insee, ainsi que des experts internationaux de renom, le statisticien en chef de l'OCDE, d'autres prix Nobel, des spécialistes de l'étude du bien-être... Les travaux de cette commission débiteront à la fin du mois d'avril 2008 et dureront un an. L'Insee est largement représenté au sein de la commission, notamment par l'intermédiaire du rapporteur général Jean-Etienne Chapron. La première séance sera consacrée à la discussion de deux rapports préliminaires rédigés par l'Insee en collaboration avec l'OCDE. Les ambitions de cette commission sont très vastes et ses préconisations s'adresseront bien au-delà de l'Insee.

La mesure du pouvoir d'achat

Jean-Philippe Cotis indique que le CODICE (Conseil pour la Diffusion de la Culture économique) a consacré une séance, quelques jours auparavant, au rapport Quinet. Il souligne que ce rapport réaffirme la qualité de la mesure de l'inflation telle qu'elle est effectuée par l'Insee. Le débat porte en revanche essentiellement sur le pouvoir d'achat et le rapport avance une série de préconisations sur le calcul de nouveaux indicateurs comme l'évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation ; il comporte des propositions sur la définition d'un revenu arbitral largement étudié dans le cadre du Cnis et une meilleure connaissance des prix du logement. Sur ce sujet, les statisticiens intègrent dans l'indice des prix uniquement le loyer. En revanche, le prix d'acquisition du logement n'a pas à y figurer dans la mesure où ce dernier constitue un actif et non une consommation : les prix des actifs ne doivent donc pas être pris en compte dans un indice qui porte sur la consommation. Il est cependant indéniable que la perception de la hausse des prix par les Français est affectée par la hausse des prix de l'immobilier, perçue à la fois comme une consommation et une richesse. Si la commission Quinet ne recommande pas la définition d'un indicateur composite intégrant le prix du logement, la réflexion n'en demeure pas moins d'actualité, la BCE envisageant, par exemple, de créer un indicateur étendu au prix du logement qui poserait problème s'il devait être utilisé dans le cadre de la politique monétaire. Un tel indicateur, dont l'une des composantes, le prix du logement, serait très volatile, compliquerait considérablement la conduite de la politique monétaire qui a vocation en théorie à stabiliser les prix naturellement les plus inertes. Elle conduirait à rechercher une contre volatilité pour les autres prix afin de compenser les fluctuations des prix du logement, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes en terme de bien-être.

Le rapport Quinet, dans ses réflexions sur le pouvoir d'achat, donne des conseils utiles et a pris soin de préserver l'intégrité de la statistique de prix. Il a le mérite de rechercher les indicateurs qui rendraient au mieux compte des difficultés rencontrées par les Français sans altérer l'indice. Jean-Philippe Cotis estime que l'indice des prix est toujours perfectible et que le rapport Quinet formule à juste titre des préconisations très utiles tout en reconnaissant la qualité du travail fourni par l'Insee.

Débat

La gouvernance du système statistique

M. le Président souhaite connaître le calendrier d'installation de la Haute autorité. Le calendrier parlementaire étant chargé, Jean Pierre Duport craint en effet que cette création perturbe l'élaboration du programme à moyen terme, qui doit être achevée d'ici à la fin de l'année 2008.

Concernant les questions de gouvernance, M. le Président estime par ailleurs qu'il importe de conforter le rôle des Comités régionaux de l'information économique et sociale (CRIES), qui ont un vrai rôle à jouer en tant que lieux d'expression des perceptions des Français. Il souhaite qu'au moment où seront « toilettés » les textes suite à la création de la Haute autorité le rôle des CRIES soit pris en compte.

Jean-Pierre Bompard rappelle que Jean-Philippe Cotis s'est exprimé dans la presse sur le sujet de la création d'une Haute autorité statistique. Jean-Pierre Bompard déclare ne trouver aucune légitimité à cette Haute autorité. Il cite l'exemple d'une autre Haute autorité, sur la science et la technologie, dont l'utilité n'a jamais été confirmée. Il estime qu'il conviendrait plutôt de renforcer l'ouverture sociale du Cnis y compris au bureau, en y intégrant des représentants des ONG environnementalistes,

d'associations de consommateurs, etc. Cette Haute autorité sera selon lui nécessairement composée d'experts, qui ne seront pas toujours les plus à même de communiquer en direction de l'opinion publique. En effet le problème actuel du système statistique public n'est pas celui de l'expertise mais celui de la communication. Pour conclure, Jean-Pierre Bompard, au nom de la CFDT, ne voit pas l'apport de cette Haute autorité de contrôle, à laquelle il préférerait un élargissement du mode de fonctionnement du Cnis et l'intégration dans le Cnis d'autres sensibilités non encore représentées.

Denis Durand partage le point de vue de Jean-Pierre Bompard et estime que la légitimité d'une Haute autorité n'est pas évidente dans un domaine où l'expertise est déjà une des composantes très forte du système. Il rappelle par ailleurs que la CGT a développé une certaine conception dynamique de l'indépendance du système statistique. En se référant à la présentation du directeur général de l'Insee où le Cnis interviendrait *a priori* et la future Haute autorité *a posteriori*, il estime que la création de cette Haute autorité ne réglerait pas une difficulté, déjà bien repérée par le Cnis, qui doit intervenir en amont sur des programmes déjà très contraints par des demandes gouvernementales ou des projets européens. À l'inverse le Cnis ne doit pas être privé de sa mission de suivi des avis ou des recommandations qu'il prend suite aux groupes de travail qu'il met en place. Dans l'hypothèse où le gouvernement créerait bien cette Haute autorité, son articulation avec le Cnis ne serait pas aisée à définir.

Denis Durand déclare par ailleurs partager entièrement la position de M. le Président sur le rôle des CRIES. Quelques CRIES fonctionnent correctement, mais d'autres ont été mis en sommeil comme celui de Provence Cote d'Azur ou n'ont jamais été créés. Certaines régions manifestent de réelles ambitions en matière de statistiques. Denis Durand estime que le renforcement du rôle des organismes décentralisés au niveau régional doit être intégré aux réflexions sur la gouvernance du système statistique. Il se réjouit fortement de l'arrivée de Patrick Mareschal, Conseiller général du département de Loire-Atlantique, au bureau du Cnis.

Benoît Robin partage un grand nombre des propos formulés. La création de cette nouvelle instance amène un certain nombre d'interrogations concernant ses objectifs et son positionnement par rapport à l'appareil statistique public. Le débat est d'autant plus compliqué que des questions de gouvernance se posent également au niveau européen, avec la multiplication du nombre des instances. Benoît Robin rappelle que Jean-Pierre Bompard a évoqué l'expérience peu convaincante d'autres Hautes autorités et suggère que l'on tire un enseignement de ces échecs. Le Cnis doit pouvoir prendre pleinement sa place dans le paysage statistique français et européen. Il importe de mettre en place un dispositif cohérent. Benoît Robin estime ses craintes légitimes dans la mesure où la Haute autorité risque de remettre en question le rôle et le fonctionnement du Cnis.

Revenant sur le courrier adressé par M. le Président à René Sève au sujet de la non-mention des travaux du Cnis et du groupe de Jean-Baptiste de Foucauld, Benoît Robin indique qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'il constate, en lisant la presse, que si la Cnil est fréquemment évoquée, les travaux du Cnis ne sont quasiment jamais présentés. Compte tenu de la qualité des travaux menés par le Cnis et l'ensemble de l'appareil statistique, il conviendrait que ces travaux soient davantage pris en compte. Cette visibilité participerait à la crédibilité du Cnis.

Charles El Nouty revient sur le principe de la Haute autorité. Il rappelle qu'il est également membre du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) et qu'il a donc assisté, en 2005, à la création, à la demande du Président de la République, du Haut conseil de la science et de la technologie (HCST). Ce comité, composé de neuf membres brillants, disposait d'un budget conséquent, dix fois supérieur à celui du CSRT. Son secrétariat était composé d'une quinzaine de personnes. Le bilan de fin de mandat du premier CSRT montre que tous les problèmes soulevés par Jean-Pierre Bompard, Denis Durand et Benoît Robin se sont concrètement posés pour le CSRT : définition des rôles du CSRT et du HCST, manque de disponibilité des membres du HCST, faible pertinence des travaux du HCST et de nombreux recoupements avec d'autres documents tels que les travaux du CSRT et de l'ADEME, etc. Le HCST a finalement coûté très cher et n'a pas rempli le rôle moteur qui lui était confié. Il semble que le Président de la République souhaite aujourd'hui abandonner cette notion de Haut conseil. Charles El Nouty déclare douter que cette autorité ait pu apporter une réelle plus-value en matière de recherche. Il ajoute par ailleurs que, du fait du nombre restreint de ses membres, ce conseil ne représentait pas totalement le spectre des compétences dans certains domaines et ne recevait donc pas l'estime des chercheurs des domaines qu'il ne représentait pas. Au nom de la CGPME, Charles El Nouty souhaite que l'expérience du CSRT serve d'enseignement dans la réflexion sur la création d'une Haute autorité statistique.

Jean-Philippe Cotis rappelle le contexte européen et la revue des pairs qui considèrent que l'organisation du système statistique français ne satisfait pas au principe d'indépendance professionnelle ; les pairs attendent des changements. Le *statu quo* est donc impossible. C'est la raison pour laquelle Jean Michel Charpin avait, déjà avant lui, formulé un projet de même nature. La Haute autorité sera chargée des sujets de manquement aux règles de fonctionnement de la statistique, comme d'éventuelles ruptures d'embargo par les pouvoirs publics. Sa composition devra refléter cette mission, elle devrait être composée de magistrats, de parlementaires, d'utilisateurs avertis de la statistique. Jean-Philippe Cotis considère que le Cnis joue un rôle essentiel dans la construction du système et qu'il s'agit de vérifier que le Cnis pourra toujours fournir les services éminents qu'il rend. La construction de la Haute autorité est difficile, mais Jean-Philippe Cotis rappelle que le système français doit pouvoir répondre aux exigences européennes sur la protection de l'indépendance

Jean-Pierre Bompard estime qu'une Haute autorité ne peut pas être constituée uniquement autour des questions de déontologie et que l'argument de la pression européenne ne suffit pas car certains Etats-membres ne disposent pas, au niveau national, d'une entité équivalente au Cnis. Certains comités du Cnis, comités du label, du secret, jouent déjà un rôle sur la qualité. Il propose de conférer un rôle plus important au Cnis et de l'ouvrir à des représentants plus variés. Comment justifier une Haute autorité auprès d'une opinion publique attentive aux informations statistiques et les utilisant parfois pour ses revendications salariales ? Il ne s'agit pas d'une configuration similaire à celle du Conseil supérieur de l'audiovisuel : l'objet de cette construction paraît totalement insaisissable. Les Européens ont principalement insisté sur l'indépendance de l'Insee. La création d'une Haute autorité ne répondra pas à ce type d'interrogations. Jean-Pierre Bompard se demande si cette autorité aura réellement matière à travailler et prévient que la CFDT ne défendra pas le projet de création de cette Haute autorité et le fera savoir clairement.

Hervé Saint-Sauveur, du point de vue des chambres de commerce, admet que l'Insee doit disposer de corps de contrôle sérieux et efficaces chargés de s'assurer de la qualité de ses travaux, aujourd'hui unanimement reconnue. La constitution d'une Haute autorité chargée de contrôler extérieurement l'Insee n'est pas nécessaire. Hervé Saint-Sauveur estime par ailleurs que, du point de vue de la gouvernance, la création d'une telle autorité serait totalement contradictoire avec le choix de rattacher l'Insee au Ministère des Finances. Il semble que cette question, bien qu'elle ait déjà été tranchée, doive à nouveau être posée.

Concernant l'objet des travaux de cette future autorité, **Jean-Philippe Cotis** précise qu'elle publiera un rapport annuel sur la bonne exécution des programmes, notamment du point de vue de la déontologie. Il rappelle que le débat est déjà ancien et que Jean-Michel Charpin considérerait qu'un organisme de cette nature aurait été utile dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il a pris la décision de suspendre la diffusion des statistiques du chômage. Jean-Philippe Cotis estime préférable de disposer d'une instance indépendante pour traiter de problèmes déontologiques complexes. Il admet qu'il est difficile de mettre en place une telle autorité compte tenu du bon fonctionnement actuel des institutions existantes. Il ne souhaite pas que cette Haute autorité englobe le Cnis, mais qu'elle assure un contrôle *a posteriori* fortement orienté sur les aspects déontologiques. Jean-Philippe Cotis estime que cette instance pourrait être utile dans un certain nombre de circonstances ; la difficulté est de trouver assez de substance pour qu'elle fonctionne et de lui donner un format porteur de sens afin qu'elle représente une plus-value par rapport au Cnis qui fonctionne bien. Il reconnaît que la création de cette Haute autorité représente un véritable défi.

Jean Pierre Dupont rappelle que le choix de ne pas transformer le statut de l'Insee pour en faire une agence indépendante implique de tenir compte de l'évaluation par les pairs européens. Il insiste sur la nécessité de veiller, dans la solution finale, à ne pas casser la dynamique existant aujourd'hui grâce au Cnis. Un certain nombre de problèmes ne pouvant pas relever seulement du Cnis se posent néanmoins. M. le Président estime que le terme de « Haute autorité » peut être source de confusion, alors qu'il existe déjà, par ailleurs, un certain nombre de commissions de contrôle et c'est peut-être dans ce registre qu'il faut réfléchir. M. le Président souhaite enfin que la question de la visibilité du Cnis soit abordée et qu'il puisse disposer d'un minimum de moyens de communication. Cette question sera d'autant plus importante que cette nouvelle instance, dont le rôle est en cours de définition, sera bientôt créée.

Projet de loi sur les archives nationales

Yvonick Renard rappelle, concernant le projet de loi sur la durée du secret, que le bureau du Cnis a reçu, quelques années plus tôt, le Directeur des Archives nationales. Il était alors question de maintenir une durée du secret à 100 ans pour les données ménages.

Jean-Philippe Cotis estime qu'une durée du secret de 75 ans pourrait être considérée comme suffisante, compte tenu du caractère peu confidentiel des données du recensement. Il indique que plusieurs écoles s'opposent encore sur ce sujet.

Le projet de loi relatif à la statistique européenne

Philippe Cuneo indique que le principal point de blocage est la transformation du Comité du Programme Statistique (CPS) en deux comités distincts, l'un chargé des fonctions réglementaires dites de « comitologie », l'autre de fonctions consultatives. L'expertise juridique est encore en cours : les juristes de la Commission européenne ont achevé la rédaction de leur document et les juristes du Conseil européen devraient bientôt publier également leurs travaux. Philippe Cuneo souligne qu'il n'est pas certain à ce stade qu'il soit obligatoire de scinder le CPS en deux. La Commission européenne, appuyée par ses juristes se réfère au règlement édité en 1997, après la création du comité actuel, qui régit la constitution et le fonctionnement des comités de comitologie pour considérer que leurs missions doivent se réduire à cette activité. Mais d'autres considèrent que ce règlement ne limite cependant pas explicitement le champ d'action de tels comités à la comitologie

Yvonick Renard remercie Denis Durand pour son action au niveau européen depuis plusieurs années et regrette qu'il n'y ait bientôt plus de délégation française auprès de l'Union européenne.

Le Président remercie Yvonick Renard qui a piloté la délégation française pendant tant d'années.

La commission Stiglitz

Jean-Philippe Cotis indique, à la demande du président, que Jean-Etienne Chapron sera le rapporteur général de la Commission Stiglitz et coordonnera la rédaction des rapports de cette Commission, qui seront certainement rédigés directement en anglais, sous l'étroite supervision de Joseph Stiglitz.

M. le Président suggère de convier le moment venu Jean-Etienne Chapron au bureau du Cnis. Il suggère que le bureau du Cnis auditionne les rapporteurs des groupes qui réfléchissent à l'élaboration de statistiques lorsque leurs travaux sont suffisamment avancés.

La mesure du pouvoir d'achat

Jean-Pierre Bompard rappelle que la question du logement est extrêmement importante et estime que le coût du logement doit apparaître clairement, de manière statistique, alors que la presse publie des chiffres divers et variés concernant les perceptions des Français et les réalités. S'il n'estime pas obligatoire d'intégrer le prix du logement dans l'indice, il pense cependant qu'il est nécessaire de faire apparaître le coût du logement d'une façon ou d'une autre. Le prix du logement est devenu un point de tension sociale, au même titre que le prix de l'essence ou des produits alimentaires. Jean-Pierre Bompard estime que l'Insee doit se montrer offensif et tenir compte de cet élément, sans quoi le *gap* entre la mécanique de mesure rigoureuse de l'Insee et la perception des Français s'élargira plus encore. Il rappelle à ce titre que l'Insee est en permanence contraint de justifier la qualité de ses indices. La prise en compte du prix du logement dans les mesures de l'Insee est importante en termes de communication extérieure. L'Insee doit anticiper les tensions existant en France autour du pouvoir d'achat.

Benoît Robin étant déjà intervenu sur la question du pouvoir d'achat et de l'intégration éventuelle de l'évolution des prix du logement dans l'indice de l'Insee lors de précédentes séances, il souhaite simplement signaler que le rapport Quinet apporte des éclairages appréciables sur ces questions et sur les possibilités d'écart entre la mesure réelle et les perceptions. Benoît Robin revient par ailleurs sur les préoccupations de la CGT-FO concernant les débats qui entourent les travaux de la Commission Foucauld sur la mesure du chômage. Il semble en effet que les participants eux-mêmes ne parviennent pas à s'accorder sur les questions de mesure du chômage.

Jean-Luc Biacabe souhaite que l'expérience du rapport Quinet soit l'occasion de proposer des réflexions sur le rôle du Cnis. Un tel dossier aurait pu être traité dans le cadre des groupes de travail du Cnis. Jean-Luc Biacabe ne remet pas en cause la qualité du travail du comité d'Alain Quinet, mais il regrette que les pouvoirs publics préfèrent faire appel à ce type de comités car ils sont extrêmement réactifs et peuvent produire des préconisations dans des délais très brefs. Les difficultés rencontrées dans le cadre du groupe de travail de Jean Baptiste de Foucauld illustrent les problèmes fréquemment rencontrés par le Cnis. Pour produire un travail consensuel et de qualité, un groupe de travail du Cnis a besoin en moyenne d'un an. Cela pose problème tant à l'Insee qu'aux pouvoirs publics, qui ont besoin de disposer de réponses à très court terme. Il semble que les délais de réaction du Cnis ne sont plus adaptés aux besoins des pouvoirs publics et de la gouvernance de l'appareil statistique. Dans la perspective d'une articulation entre les travaux du Cnis et ceux de la Haute autorité, il conviendrait de s'interroger sur la réactivité des commissions du Cnis.

Denis Durand partage ce point de vue et considère que la question de l'articulation entre le Cnis et d'autres groupes de travail plus réactifs doit être posée. Il confirme qu'il importe de parvenir à prendre en compte l'ensemble des avis exprimés dans le groupe Foucauld pour aboutir à des recommandations ayant un sens pour le système statistique et, surtout, pour ne pas ouvrir la voie à des recommandations qui pourraient conduire à proposer des statistiques de chômage « à la carte », en fonction des préoccupations de ceux qui les utilisent. Denis Durand indique que le rapport Quinet sera examiné par la formation « Démographie et Conditions de vie » le 31 mars 2008. Il estime que ce rapport est de très bonne qualité. Ce rapport a de plus le mérite de répondre à une observation formulée par la CGT au sujet du rapport Freyssinet sur le niveau de vie et les inégalités sociales : la CGT avait en effet estimé que la mesure du pouvoir d'achat n'était pas assez abordée par le rapport Freyssinet. Denis Durand admet par ailleurs que le Cnis a matière à s'interroger au sujet du rapport Quinet, dont la totalité des propositions seront mises en œuvre alors que la formation spécialisée du Cnis n'aura pas encore eu l'occasion d'en débattre.

Jean Cordier souhaite revenir sur les débats existant au sein de la BCE sur la mesure du pouvoir d'achat. Il rappelle que le point de départ de ces débats est le fait que l'indice du logement est l'indice le moins bien harmonisé au niveau européen. La prise en compte du poids du loyer ou du coût d'usage du capital pose problème sur le plan technique.

Jean Pierre Duport ne partage pas tout à fait le point de vue de Denis Durand sur les travaux du groupe Freyssinet. Il estime en effet que ces travaux ont posé la plupart des questions que le Cnis souhaitait étudier. Il admet en revanche que le groupe de travail n'ait pas suffisamment entré dans le détail concernant la mesure du pouvoir d'achat. M. le Président estime que les analyses formulées par le groupe Quinet vont plutôt dans le sens des conclusions du groupe Freyssinet. M. le Président rappelle à Jean-Luc Biacabe qu'il est très fréquent qu'un Ministre assure qu'il missionnera un groupe de travail sur le sujet sur lequel il est interrogé. De tels effets d'annonce sont très courants. Le Cnis fonctionnant de manière endogène, avec des rapporteurs « maison », sa réactivité est nécessairement limitée. Le Cnis n'a pas la capacité de produire un rapport dans un délai de deux mois. Il importe néanmoins que le Cnis fasse connaître ses travaux auprès des décideurs.

Jean Pierre Duport annonce enfin que la réunion de la formation se tiendra le 31 mars 2008 et qu'il importe que les organisations syndicales et professionnelles soient toutes présentes afin de débattre. Si la question du prix du logement est un sujet difficile, qui doit être traité de façon spécifique, il n'est pas certain cependant qu'elle doive être traitée par le biais d'un indicateur de pouvoir d'achat. Il indique par ailleurs que les conséquences financières de l'emprunt pour les ménages sont également liées à l'évolution des taux d'intérêt. Il importe que le Cnis soit attentif à cette variable, d'autant plus que le Président de la République souhaite qu'au moins 70 % des Français soient propriétaires à l'avenir, alors que seulement 50 % d'entre eux le sont aujourd'hui.

Jean-Philippe Cotis revient sur l'intervention de Jean Cordier. Le coût d'usage du capital est un concept utile. Mais la tentation de considérer le logement uniquement en tant qu'actif et à travers son prix soulève de nombreux problèmes. Jean-Philippe Cotis partage totalement le propos de Jean-Pierre Bompard concernant le rôle majeur de l'évolution des prix du logement dans l'écart entre la perception de l'inflation et l'inflation réelle. Après la période de l'après-guerre, du début des années 60 aux années 2000, les évolutions du prix du logement et des prix à la consommation étaient très proches. Le *gap* très important constaté depuis quelques années entre ces deux évolutions a sans aucun doute très fortement contribué à la constitution d'un *gap* entre l'inflation mesurée et l'inflation perçue. Jean-Philippe Cotis considère nécessaire de « capturer » au mieux le coût d'usage et d'intégrer au raisonnement la question du coût d'acquisition. Il indique par ailleurs que ces questions peuvent également être intégrées dans les remarques relevant de la « comptabilité de caisse », c'est-

à-dire de la façon dont les ménages gèrent leur budget mensuel et peinent, ou non, à finir le mois. Il importe de tenir compte du poids des remboursements d'emprunts dans la « comptabilité de caisse » des ménages. Jean-Philippe Cotis fait savoir que, dans le rapport *Economie française 2007*, l'étude de Jérôme Accardo et de ses coauteurs montre que pour les 20% des revenus les plus bas, la part des débours contraints, qui représentaient un peu plus de 50 % des revenus en 2001, est passée à plus de 75 % en 2006. L'essentiel de cet écart est dû aux frais immobiliers (remboursement d'emprunt ou loyer). On constate une convergence de pressions sur les bas revenus, posant un réel problème de pouvoir d'achat. Jean-Philippe Cotis insiste sur la nécessité, pour l'Insee, d'être beaucoup plus offensif en termes de communication. Il indique avoir eu un échange un peu contradictoire, au CODICE, avec Alain Quinet, que les journalistes présents lors de cette réunion ont relaté ensuite. Jean-Philippe Cotis avait alors soutenu qu'intégrer un prix d'actif logement dans un indice des prix de consommation aurait des effets extrêmement néfastes en terme macro économique. Jean-Philippe Cotis indique partager entièrement l'analyse développée précédemment et les nombreuses recommandations sur l'amélioration de la communication de l'Insee.

M. le Président partage le point de vue de Jean-Philippe Cotis, et ajoute que l'augmentation permanente du nombre de dossiers examinés par les commissions de surendettement conforte cette position.

IV. Présentation des mandats des groupes de travail.

M. le Président indique que le Cnis prévoit de créer trois groupes de travail en 2008, dont les mandats sont en cours d'élaboration.

1. Les groupes financiers (Jean Cordier)

Jean Cordier indique que ce projet vise à prolonger, pour le secteur financier, la réflexion du groupe de travail sur les « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Le projet de mandat a été élaboré avec le président pressenti de ce groupe de travail, Gilles de Margerie, ancien responsable de la Direction financière au Crédit Agricole, qui supervise désormais, pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, la bancassurance. Il a paru parfaitement qualifié pour présider ce groupe de travail. Il a souhaité participer à l'élaboration du projet de mandat. Qui s'est faite au cours de plusieurs réunions ayant associé des académiques, des représentants de l'Insee et des représentants de la Banque de France.

Jean Cordier indique que Jean-Marie Fournier, responsable de la comptabilité nationale de l'Insee, et Sanvi Avouyi-Dovi, responsable du Service de Recherche à la Banque de France seront sollicités pour être les rapporteurs des travaux de ce groupe.

L'objectif de ce groupe de travail est de transposer, au niveau du secteur financier, les recommandations du groupe Salustro. Le mandat rappelle dans un premier temps les spécificités du secteur financier pouvant rendre difficile une transposition pure et simple de ces recommandations. Ce groupe de travail devra en effet tenir compte de deux éléments très particuliers du secteur financier : l'importance des normes comptables d'une part, et le rôle prépondérant des superviseurs dans la réglementation de ce type d'activité d'autre part.

Jean Cordier présente les six tâches assignées au groupe de travail, soumises à l'appréciation du bureau du Cnis :

- un rapide travail de *benchmarking*, afin d'observer les expériences étrangères en matière de prise en compte du secteur financier ;
- une définition de la notion de « groupes de sociétés du secteur financier » ;
- une spécification de la notion de branches opérationnelles dans le secteur financier, partant de l'expérience du Crédit Agricole ;
- un travail prospectif sur l'organisation des bases de données « publiques » sur le secteur financier, afin de dégager des informations estampillées « statistique publique » parmi le flot des informations qui circulent ;
- la consultation des utilisateurs potentiels afin d'étudier les possibilités de proposer les services du SSP, notamment aux professionnels qui collectent beaucoup de données sectorielles ;
- une réflexion sur les moyens d'assurer à l'ensemble des utilisateurs potentiels un accès approprié aux données individuelles.

Jean Cordier précise que, si le mandat peut paraître relativement ambitieux et long, il répond assez bien aux besoins perçus à la fin des travaux du groupe Salustro.

Benoît Robin indique qu'il a constaté, lors de la réunion inter-formation du 21 mars, que les questions abordées dans le cadre de ce projet de mandat ont suscité un vif intérêt. Il estime qu'elles se situent dans le prolongement du rapport Salustro. Il s'interroge sur le calendrier et souhaite savoir quand les travaux de ce groupe s'achèveront, notamment par rapport à l'élaboration du programme à moyen terme.

Jean Cordier précise que le point d'étape prévu au début du mois d'octobre 2008 a été mentionné dans le projet de mandat de façon à cibler une réunion de la formation « Monnaie, Finance » en octobre. Le groupe de travail s'en remet à la sagesse du bureau du Cnis pour fixer la date de fin de ses travaux.

Jean Pierre Dupont indique que le groupe de travail aura la possibilité d'insérer ses analyses et ses propositions dans le programme à moyen terme. Il pourra toutefois approfondir certaines questions s'il le désire. Ses conclusions ne pourront pas dans ce cas être intégrées dans le programme à moyen terme. Il rappelle que l'échéance de la définition du programme à moyen terme est octobre 2008 et que l'assemblée générale pour le moyen terme se tiendra normalement en décembre 2008.

Jean-Marc Béguin juge ce projet de mandat très ambitieux et doute que les travaux prévus par les deux derniers points du mandat puissent être achevés à l'horizon du mois d'octobre 2008. Ils pourront néanmoins être suffisamment avancés pour être intégrés dans le programme à moyen terme, sans que les modalités d'action soient encore bien précisées.

2. Le comité du secret pour les groupes (Jean-Marc Béguin)

Jean-Marc Béguin fait observer que ce groupe, comme le précédent, était annoncé par les conclusions du groupe Salustro, dont la préconisation principale était de créer de nouvelles unités statistiques qui soient constituées des divisions opérationnelles de groupe. Il rappelle que ces divisions n'ont aucune personnalité morale et ne sont donc prises en compte par aucune disposition légale. Il est donc nécessaire de statuer sur la façon dont elles seront prises en compte sur le plan juridique. L'objet de ce groupe de travail est donc, en quelque sorte, de constituer les règles qui s'appliqueraient à ces nouvelles entités.

Trois axes de travail ont été définis pour ce groupe : Dans un premier temps, il devra définir l'application des règles du secret statistique et le respect de la confidentialité pour ces entités économiques. Il est probable que les règles s'appliquant aux unités usuelles s'appliqueront à ces nouvelles entités. Dans un deuxième temps, il devra se pencher sur la question de la publicité donnée à ces nouvelles entités. Enfin le groupe devra se demander comment accompagner la publication des statistiques d'entreprises fondées sur ces divisions opérationnelles de groupe (DOG). Jean Marc Béguin suggère que le groupe de travail interroge directement les dirigeants de ces DOG afin d'étudier leurs réactions.

Le président pressenti pour ce groupe est Yvonick Renard et son rapporteur devrait être Jacques Féret.

Jean-Marc Béguin précise enfin qu'il a bon espoir que les travaux de ce groupe s'achèvent à l'automne 2008 afin que l'assemblée générale de décembre puisse entériner ses propositions.

3. Les statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire (Bernard Morel)

Bernard Morel indique que la constitution de ce groupe de travail répond aux souhaits des formations « Urbanisme, Équipement, Logement » et « Statistiques régionales et locales ». Il n'estime pas nécessaire de revenir sur le contexte dans lequel ces formations ont discuté. Il rappelle cependant que l'intérêt pour ces questions a été relancé par les résultats des récentes enquêtes de recensement qui ont dégagé de nouvelles tendances, comme l'accélération de la périurbanisation, l'accroissement de l'attractivité des espaces ruraux. Ce groupe ne travaillera pas seulement sur l'étalement urbain,

mais plus généralement sur les tendances de localisation des populations et des activités sur les territoires. La formation « Statistiques régionales et locales » comptait des représentants du Ministère de l'Agriculture qui souhaitent vivement que le groupe s'intéresse également aux espaces ruraux. Bernard Morel signale également que l'amélioration de la mesure de ces phénomènes figure dans les conclusions du Grenelle de l'environnement

IL précise que le mandat de ce groupe doit indiquer également ce qu'il ne devra pas aborder: ce groupe n'a pas, par exemple, à débattre des causes et des conséquences de ces phénomènes ; il doit plutôt centrer ses travaux sur la façon de les mesurer ces phénomènes.

Le premier objectif de ce groupe est d'améliorer le dispositif statistique afin de mieux décrire et suivre l'évolution de ces phénomènes, avec deux approches : une approche physique, d'une part, avec un travail de précision des indicateurs de densité et d'occupation d'espace, et une approche fonctionnelle centrée sur les comportements, les interactions entre entreprises et les déplacements de population.

Le deuxième objectif de ce groupe est de préparer le travail d'un autre chantier à ouvrir ensuite, très important dans le calendrier du moyen terme. Les zonages produits par la statistique publique, découpage en aire urbaine, bassin de vie, zone d'emploi, devront en effet être actualisés en 2010 après la production des premiers résultats définitifs d'un recensement complet en mai 2009. Il importe pour la mise à jour de ces zonages de disposer des réflexions du groupe de travail notamment sur la définition des frontières entre le rural et l'urbain. C'est pourquoi l'échéance prévue pour le groupe de travail est celle de juin 2009.

Le Président et les rapporteurs de ce groupe de travail n'ont pas encore été désignés.

Jean-Pierre Bompard insiste sur l'importance de ce groupe de travail. Il considère qu'il devrait également aborder la question délicate du prix du foncier et impliquer des élus locaux dans ses travaux. Ce sont en effet ces élus qui définissent un certain nombre de zonages. Jean-Pierre Bompard déplore la construction de villes étendues, sur un modèle de construction de maisons individuelles, sans véritable réflexion préalable. Cette question est essentielle si on veut respecter les orientations du Grenelle de l'environnement

Jean Pierre Dupont estime nécessaire d'élargir l'analyse des tendances de localisation aux facteurs qui influent sur cette localisation. Le foncier n'est pas le seul facteur influant sur les localisations. L'évolution des systèmes de transports est également un élément important. Il conviendrait par ailleurs de pouvoir mesurer l'incidence sur la localisation de l'évolution de la durée des modes d'organisation du travail. Il est en effet évident que la réduction du temps de travail a des conséquences sur la localisation : les migrations hebdomadaires sont de plus en plus importantes, les Français étant de plus en plus nombreux à posséder une résidence principale en zone rurale.

Jean-Marc Béguin signale que dans le cadre de la formation « Agriculture » le Scees et l'Insee s'intéressent également au prix du foncier et travaillent depuis plusieurs mois à l'analyse de la formation des prix du foncier agricole avec la SCAFR (société d'étude des SAFER). Il indique qu'il remettra volontiers ces travaux à ce groupe de travail s'il en fait la demande.

M. le Président précise qu'il sera demandé à Guy Paillotin, président de la formation « Agriculture », de venir présenter un point régulier au bureau du Cnis car le représentant au Cnis de l'agriculture est peu présent.

François Moisan considère ce groupe est très important et souhaite que l'ADEME puisse y participer. Il partage le point de vue de Jean-Pierre Bompard sur la nécessité d'aborder la question du foncier. Il ajoute que les données fournies par les enquêtes des centres techniques de l'équipement indiquent que plus les ménages vivent dans des zones peu denses, plus leurs émissions de CO₂ sont importantes car ils vivent en maisons individuelles et utilisent leurs automobiles et non les transports en commun. De plus, pour les ménages établis en zone peu dense, si la part du logement dans le budget du ménage est plus faible, la part consacrée aux déplacements croît plus vite avec un effet négatif sur le pouvoir d'achat des ménages défavorisés. François Moisan espère que les travaux de ce groupe permettront d'affiner encore ces données. La question des zonages par ailleurs demande une réflexion prospective importante.

M. le Président indique que les travaux de ce groupe n'aborderont pas la question des zonages qui demandera ensuite une approche spécifique.

Jean-Luc Biacabe craint que le mandat de ce groupe de travail ne soit trop large : il ne s'intéresse pas seulement à la localisation des ménages, mais aussi à celle des activités économiques. Il s'agit de deux grandes thématiques, assez différentes bien qu'elles se recoupent partiellement. La préoccupation sur le prix du foncier n'est ainsi pas la même pour les ménages et pour les entreprises. Concernant la question des zonages, Jean-Luc Biacabe indique que l'ACFCI s'intéresse fortement aux territoires économiquement pertinents. Il signale, à titre d'anecdote, qu'un secrétariat d'Etat au Grand Paris vient d'être créé pour définir la notion de « Grand Paris ».

M. le Président confirme que la mission de ce groupe de travail sera très vaste.

Yvonick Renard estime que le lancement de ce groupe de travail pourrait être l'occasion de réfléchir aux relations entre le Cnis et le Conseil national de l'information géographique (Cnig). M. le Président partage ce point de vue.

Bernard Morel revient sur le périmètre de travail de ce groupe. Il semble en effet, d'après les observations formulées dans la discussion, que le bureau souhaite que ce groupe puisse prendre en compte la question des facteurs et des conséquences des phénomènes de localisation. Or cette question est clairement exclue dans la rédaction du mandat telle qu'elle est présentée. Bernard Morel indique donc que le mandat sera modifié.

M. le Président approuve cette décision. Il estime en effet utile que le groupe de travail analyse les facteurs localisation.

Bernard Morel propose d'ajouter au mandat le fait que « *le groupe devra s'intéresser à l'observation des facteurs identifiés de localisation* ».

V. Présentation du moyen terme 2009-2013.

1. Organisation générale (Françoise Dussert)

Françoise Dussert signale la présence, dans le dossier remis aux participants, d'une courte fiche cadrant les différentes étapes de la réflexion sur le moyen terme. Elle rappelle que le bilan du moyen terme précédent est en cours de finalisation et sera présenté dans les formations de printemps. Le bureau du Cnis le validera, dans sa forme définitive, en juin 2008. Françoise Dussert indique que le rapport Brunhes a fourni des éléments utiles pour la préparation du moyen terme et que les deux premières Rencontres, ont été des moments privilégiés de réflexion avec les utilisateurs sur les besoins en matière de statistiques. Elle évoque également le séminaire moyen terme sur les mutations du monde agricole organisé en 2007 par le service statistique du ministère de l'agriculture. Deux autres rencontres auront lieu au second semestre 2008. L'élaboration du programme à moyen terme est déjà relativement avancée.

Les groupes de travail s'inscrivent également dans cette préparation du moyen terme. Trois groupes ont été présentés précédemment et un groupe sur les indicateurs départementaux et les politiques de solidarité est en cours de constitution.

Les formations qui débiteront au printemps seront le lieu de confrontation entre les premières ébauches du moyen terme et les demandes des utilisateurs. Françoise Dussert indique que le Président a envoyé à cet effet une lettre à chaque président de formation, dont un modèle figure dans le dossier.

Les réunions inter-formations de novembre et décembre 2008 seront le moment d'ajustement des programmes de travail en fonction des demandes. Le programme à moyen terme sera validé fin 2008 ou début 2009.

2. Bilan de la première Rencontre à Nantes le 24 janvier « *Connaître pour agir : quelles statistiques pour piloter les politiques de solidarité ?* » (Patrick Mareschal)

Patrick Mareschal remercie le bureau du Cnis pour son accueil. Ce colloque résulte de contacts avec d'anciens collègues de l'Insee et notamment Michel Castellon, alors chargé d'une étude sur la mesure des situations de pauvreté en France. Ensemble, ils avaient constaté que les départements, en charge d'un certain nombre de politiques sociales, n'avaient absolument pas de moyens d'évaluation

et de mesure de leurs actions. Ces collectivités ne disposent en effet de leurs moyens que depuis 1982 : auparavant, elles votaient les budgets, mais l'administration d'État les mettait en œuvre. L'information statistique était alors plutôt centrée sur le niveau régional, avec les directions régionales de l'Insee. La culture de la statistique a mis un certain temps à pénétrer dans les départements. Des actions étaient possibles, notamment dans le champ des politiques sociales pour développer l'utilisation de données statistiques. Ces politiques sont les plus importantes en termes de budget mais elles sont aussi celles où la culture statistique est la plus faible.

L'organisation de ce colloque a réuni plusieurs partenaires, l'Insee, le Cnis et l'Assemblée des départements de France (ADF). L'ADF estimait en effet qu'elle ne disposait pas toujours des éléments de mesure dont disposaient les administrations d'État lors de leurs négociations. Un comité de pilotage regroupant les différentes institutions et des collaborateurs du Conseil général de Loire-Atlantique s'est réuni à partir de mars 2007 pour préparer ce colloque. Une enquête a ainsi pu être menée auprès de l'ensemble des départements sur la façon dont ils organisaient leurs systèmes d'information. Environ 50 % des Conseils généraux interrogés ont bien voulu répondre à cette enquête. Les réponses ont montré une vraie préoccupation des départements sur ce sujet même si seulement une vingtaine d'entre eux déclaraient disposer d'une structure de type « Observatoire », souvent très récente voire en cours de constitution pour fournir des travaux de synthèses. Il est par ailleurs apparu que les départements avaient, dans l'ensemble, une faible connaissance des sources d'information en dehors de celles de la CAF et de l'Insee

Le colloque a été un succès, sur le plan quantitatif, avec près de 400 participants, dont une centaine de représentants du système statistique publique et 150 représentants de Conseils généraux, mais aussi sur le plan qualitatif, avec des échanges riches et intéressants dans tous les ateliers. Patrick Mareschal indique que cette Rencontre a par ailleurs été l'occasion de constater qu'il n'y avait pas de conflit entre le monde des collectivités territoriales et celui des administrations d'État. Les départements présents lors de ce colloque ont fait preuve d'un certain réalisme quant à la nécessité d'une collaboration avec les administrations d'État concernant les statistiques. Les départements qui ont eu l'occasion de faire appel à la statistique publique se sont par ailleurs déclarés satisfaits. Les collectivités ont conscience que, pour établir des comparaisons sur le territoire national, il est nécessaire de s'appuyer sur un système national organisé. A l'inverse la statistique publique a elle aussi besoin des Conseils généraux, car une grande partie de la matière qu'elle étudie se situe au niveau des départements.

Patrick Mareschal indique que quelques pistes d'actions ont été dégagées en conclusion de ce colloque :

- fonder un groupe stratégique au sein de l'ADF sur la question de l'information statistique ;
- améliorer les dispositifs contractuels entre les collectivités ou leur représentant et les administrations d'État, sur les questions de communication et de la transmission de l'information ;
- mieux organiser la circulation des bonnes pratiques et des expériences intéressantes entre les départements grâce à l'ADF.

Patrick Mareschal apprécie l'attention toute particulière portée par le Cnis à la dimension territoriale des données dans son projet de moyen terme. Il estime qu'une collaboration forte entre l'ADF et le Cnis sera nécessaire pour mettre au point quelques indicateurs de base, constituant un premier corpus à diffuser dans tous les départements. Il conviendra sans doute de prévoir, en fonction de l'évolution de ces projets, une nouvelle Rencontre au printemps 2010.

M. le Président déclare avoir beaucoup apprécié la Rencontre de Nantes, notamment parce qu'elle a permis aux participants d'échanger sur divers sujets pratiques. Il confirme que cette Rencontre a révélé qu'il n'existait pas de crise profonde. Il souhaite que la réflexion soit élargie aux problématiques de l'ensemble des collectivités territoriales.

3. Bilan de la deuxième Rencontre Monnaie Finances du 21 mars « *Quelles perspectives à moyen terme pour les statistiques monétaires et financières ?* » (Jean Cordier)

Jean Cordier indique que cette Rencontre a attiré une assistance nombreuse. Il attribue ce succès au talent du secrétariat du Cnis et du Président du Groupe Monnaie Finances, Jean-Paul Pollin, qui ont

su cibler les thèmes abordés au cours de ce colloque. Il s'agissait, au cours de cette réunion, d'évaluer les besoins à moyen terme de trois types de publics : les « forces vives », les « académiques » et les « politiques ».

Un certain nombre d'interventions ont suscité un débat sur les besoins des forces vives. Ces débats ont porté sur une information de type microéconomique, très proche du terrain. Un intervenant de la CGPME a par exemple expliqué, lors de cette Rencontre, qu'il souhaitait pouvoir disposer de très nombreuses données financières, en particulier en matière d'offre de crédit, afin de les croiser avec d'autres indicateurs de références pour les PME. La discussion avait alors buté sur la définition des PME.

Cette Rencontre a par ailleurs mis à jour le besoin de mieux connaître le domaine du micro crédit, pour lequel peu d'outils sont disponibles. Jean Cordier a remarqué de la part des intervenants un très grand respect pour la statistique publique, qui donne l'impression d'une très grande dépendance vis-à-vis de celle-ci. Il indique avoir demandé à Maria Nowak de quelle façon l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), qu'elle préside, permet aux informations du terrain de remonter jusqu'au système statistique national. Jean Cordier estime qu'il pourrait être intéressant de promouvoir l'initiative de remontée des informations statistiques de terrain, car la statistique publique n'est pas systématiquement en mesure de s'en charger.

Jean Cordier indique que la demande d'informations sur les conditions d'accès au crédit, notamment de la part des particuliers, est en très forte hausse. Il constate une réelle revendication dans la demande d'informations concernant les types de prestations fournies par les banques, y compris au niveau régional, voire local. Le Comité consultatif du secteur financier, jouant en quelque sorte un rôle de « *go between* » entre pouvoirs publics et les associations, a apporté quelques éléments de réponse sur cette thématique au cours de cette Rencontre.

Jean Cordier évoque enfin les interventions réitérées de professeurs d'université faisant état de difficultés d'accès aux données individuelles concernant les institutions financières, banques et assurances. Les académiques ont par ailleurs fait part de leur besoin de clarification et d'harmonisation européenne, concernant notamment la mesure des charges récurrentes des ménages. En effet, chaque pays européen semble avoir aujourd'hui ses propres méthodes pour calculer ses indicateurs.

La préoccupation essentielle des académiques était d'amener la statistique publique à une plus grande considération de leurs besoins, concernant notamment l'accès aux données individuelles sur le secteur financier.

Hervé Saint-Sauveur a également participé à cette Rencontre, qu'il a trouvée très bien organisée et très claire, mais qui l'a quelque peu inquiété. En effet, les demandes enregistrées concernaient plus des enquêtes spécifiques que de grandes enquêtes publiques. Un catalogue si vaste de demandes amène Hervé Saint-Sauveur à se demander quelle est la limite des travaux que doit fournir la statistique publique et ce qui relève de l'initiative privée.

Philippe Cuneo précise que le premier semestre de l'année est toujours consacré à l'expression des vœux de chacun, avant que n'intervienne la nécessaire priorisation aboutissant à la définition du programme à moyen terme proprement dit. En ce sens, cette Rencontre s'est avérée particulièrement intéressante et riche en propositions.

4. Proposition de deux nouvelles rencontres (Philippe Cuneo)

Philippe Cuneo rappelle plusieurs thèmes transversaux évoqués au bureau du Cnis, avec Bernard Brunhes et les présidents de formations tels que la territorialisation des données, l'évaluation des politiques publiques, la mesure de la diversité, l'accès au logement, les conséquences particulières à la France de la mondialisation, l'ouverture au débat social, le développement durable, la comptabilité nationale, la mesure du bien-être, etc. Deux journées ont déjà été organisées sur le sujet des conséquences de la décentralisation des politiques publiques et sur la prise en compte de l'évolution du secteur financier au sens large. Une Rencontre sur la territorialisation des données est prévue en septembre et une autre sur le développement durable est également prévue pour le deuxième semestre 2008.

Bernard Morel présente le projet de rencontre consacrée à la réflexion sur la territorialisation des données. Il s'agirait de faire de la réunion annuelle de la formation « Statistiques régionales et locales », prévue le 19 septembre 2008, une journée « moyen terme » de rencontre entre des utilisateurs potentiels des systèmes d'information régionale et locale et des statisticiens. La journée serait structurée de façon à permettre un maximum de dialogue et à recenser un certain nombre de vœux susceptibles d'être repris dans le cadre des orientations du programme à moyen terme. Cette réunion s'organiserait en deux grands questionnements avec, dans un premier temps, un échange sur les mesures et la connaissance des impacts de la globalisation de l'économie sur les territoires, puis, dans un second temps, un échange sur l'impact des mouvements de populations, qu'il s'agisse des effets du vieillissement, des différences de natalité, ou des migrations résidentielles etc. Le premier questionnement serait ainsi d'ordre économique et le second d'ordre démographique. Bernard Morel estime en effet important de donner la parole aux utilisateurs et aux responsables de politiques publiques territoriales, avant de se demander quels types d'informations il conviendra de localiser dans le moyen terme. Les statisticiens indiqueront, au cours du débat, ce qui est déjà lancé et qui viendra enrichir l'offre de données localisées au court du moyen terme. Le recensement de population sera par exemple désormais annuel, les estimations d'emploi localisées seront affinées et la source « connaissance locale de l'appareil productif » est désormais diffusée chaque année. En conclusion de cette Rencontre, il conviendra d'identifier les progrès attendus et les éventuelles lacunes à combler.

Bernard Morel estime qu'il pourrait être intéressant de disposer d'un éclairage sur les projets en cours au niveau européen concernant les statistiques locales et régionales du côté d'Eurostat.

Benoît Robin juge très intéressant de pouvoir approfondir l'ensemble des questions et pistes de réflexions susceptibles de nourrir le programme à moyen terme. Il a assisté aux deux rencontres de janvier et mars 2008, dont il souligne la qualité et le succès en termes de public. Des points de discussion intéressants ont pu émerger au cours des débats. Mais Benoît Robin s'interroge sur l'articulation entre ces différentes Rencontres et l'élaboration du programme moyen terme. En effet, un grand nombre de vœux sont formulés lors de ces rencontres et leur synthèse, pour la définition des programmes, semble difficile.

François Moisan estime le programme de ces journées particulièrement intéressant pour l'ADEME. Il souhaite connaître la localisation de ces prochains.

Jean Pierre Dupont précise que ces rencontres se tiendront à Paris. Il indique, à l'attention de Benoît Robin, que ces réunions sont organisées en collaboration avec les présidents des formations. Il importe que l'ensemble des membres des formations tire parti de ces Rencontres dans les propositions qu'ils formuleront pour le moyen terme.

Philippe Cuneo évoque la rencontre prévue pour l'automne sur le sujet du développement durable, pour laquelle la réflexion a récemment été initiée. Une journée sera certainement consacrée au développement durable et à ses trois piliers, environnemental, social et économique. Une première partie sera consacrée aux statistiques de l'environnement ; Philippe Cuneo rappelle à ce titre qu'il espère pouvoir compter sur la collaboration de l'ADEME. Les travaux consisteraient à tirer des conclusions du suivi du Grenelle de l'Environnement et à s'intéresser plus particulièrement au développement de l'information sur les flux de matières. Une deuxième partie pourrait être consacrée à la réflexion sur « l'au-delà du PIB », c'est-à-dire sur la mesure du bien-être et les concepts comme le PIB vert et l'articulation avec la comptabilité nationale. Une troisième partie pourrait aborder le pilier social et la mesure de la diversité, comme les demandes en matière de santé et d'accès au logement. Une dernière partie économique serait consacrée aux conséquences de la mondialisation pour le système statistique français. Cette Rencontre aurait lieu au deuxième semestre 2008.

VI. Points divers.

M. le Président indique que la date du prochain bureau, initialement programmé au 9 juillet, doit être modifiée du fait de ses obligations professionnelles. **Elle aura finalement lieu le 30 juin.**

M. le Président lève la séance.

